

Votants : 92
Convocation du Conseil de Communauté :
le 14 juin 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 juin 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 juin 2013

ASSAINISSEMENT-

ENQUETE PARCELLAIRE, ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET MISE EN PLACE DE SERVITUDE DE PASSAGE EN VUE DE LA REALISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT RUE ARISTIDE BRIAND A NIORT

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claude RICHARD, Claire RICHECOEUR, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Nicole DAVID à Brigitte COMPETISSA, Gérard GIBault à Gilbert GOLAZ, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Guillaume JUIN, Pilar BAUDIN à Jean-Louis SIMON, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Virginie LEONARD à Nicole GRAVAT, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain MEMIN à Francis DUPONT, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Pierre RIGAudeau à Jean-Luc MORISSET, Sylvette RIMBAUD à Elsie COLAS, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Marc THEBAULT à Rose-Marie NIETO, Gérard ZABATTA à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Jean-Jacques GUILLET par Claude RICHARD, Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Elisabeth BEAUVAIS, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Marie-Christelle BOUCHERY, Nicole DAVID, Gérard GIBault, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Véronique HENIN-FERRER, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Magdeleine PRADERE, Pierre RIGAudeau, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Marc THEBAULT, Gérard ZABATTA

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130624-C19-06-2013-DE
Date de télétransmission : 01/07/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2013

ASSAINISSEMENT – ENQUETE PARCELLAIRE, ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET MISE EN PLACE DE SERVITUDE DE PASSAGE EN VUE DE LA REALISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT RUE ARISTIDE BRIAND A NIORT

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

La Communauté d'Agglomération de Niort doit réaliser un bassin de traitement des eaux pluviales rue Aristide Briand à Niort, dans le bassin versant du Lambon, site classé en périmètre de protection rapprochée (PPR1) de la Source du Vivier.

L'arrêté préfectoral du 29 novembre 2010 déclarant d'utilité publique la protection des captages en eau du Vivier, impose la mise en place de filière de traitement des eaux pluviales avant tout rejet dans le milieu récepteur inclus dans le PPR1.

A cet effet, il est nécessaire de poser des canalisations d'eaux pluviales, un bassin de rétention des eaux pluviales et de deux filtres à sable.

Afin de pouvoir procéder à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages, la CAN souhaite :

- Procéder à une enquête publique en vue d'une déclaration d'utilité publique des ouvrages et à une enquête parcellaire afin de pouvoir, le cas échéant procéder à l'acquisition de parcelles par voie d'expropriation,
- Procéder à une enquête permettant d'instituer des servitudes de passage,

Vu :

- Le code de l'expropriation et notamment les articles L.11-1, R.11-3 à R. 11-13, R.11-19 et suivants,
- Le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 152-1 et R.152-1 à 15.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les dossiers mentionnés ci-avant,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à solliciter du Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire et d'une déclaration d'utilité publique,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à solliciter du Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe permettant à la CAN d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du projet, le cas échéant, par voie d'expropriation,

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130624-C19-06-2013-DE
Date de réception en préfecture : 01/07/2013

- Autoriser la Présidente à mener à bien, si nécessaire, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction administrative et technique de l'opération, ainsi que pour signer toutes pièces s'y rapportant,
- Autoriser la Présidente à solliciter du Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe permettant à la CAN d'instituer des servitudes de passage sur des terrains relevant du code rural et de la pêche maritime,
- Autoriser la Présidente à rechercher les autorisations de passage des canalisations en terrain privé, avec constitution de servitudes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 92
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean-Luc MORISSET

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130624-C19-06-2013-DE
Date de télétransmission : 01/07/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013